



A.C.M. PRESQUILE « 3-13 ANS »

REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2020-2021

ADHESION OBLIGATOIRE (Valable du 1^{er} juillet au 30 juin, quelle que soit la date d'inscription) : **Duclair = 7€** **Extérieur = 12€**

Le tarif de l'adhésion 2020-2021 a été validé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la MJC Duclair du jeudi 28 mai 2020.

Un supplément de 5€ est appliqué aux personnes résidant en dehors de la commune de Duclair (adopté lors de l'AG du 29 mars 2019).

Qu'est-ce que l'adhésion ? Elle vous permet de participer aux activités de la MJC, mais aussi à l'Assemblée Générale et d'élire vos représentants aux différentes instances de la MJC. En qualité d'Adhérent, vous êtes couvert par l'assurance de l'association. L'adhésion n'est pas remboursable et ce quel qu'en soit le motif.

Pour participer à l'Accueil Loisirs, l'enfant devra obligatoirement :

- Avoir 3 ans révolus, scolarisé ou non, pour les Vacances.
- Etre inscrit à l'activité (Vacances).

Le dossier d'inscription doit être complété, signé et remis impérativement à la MJC Duclair avant le 1^{er} accueil à l'activité.

*Fiche Adhésion 2020-2021 * Fiche sanitaire accompagnée de la copie des vaccins à jour * Règlement intérieur*

Justificatif de quotient familial (Attestation CAF ou MSA ou dernier avis d'imposition) ; à défaut le tarif maximum est appliqué.

Une fiche de réservation est à compléter par session (Vacances).

ATTENTION

POUR LES RESERVATIONS DES VACANCES, UN CHEQUE DU MONTANT TOTAL DES RESERVATIONS EST DEMANDE (Hors repas et accueil supplémentaire). A DEFAUT, L'INSCRIPTION NE POURRA ETRE ENREGISTREE.

Pour l'enregistrement de toute nouvelle inscription, les factures éditées devront être impérativement soldées.

L'ACCUEIL

Il est ouvert à l'ensemble des enfants des communes d'Anneville Ambourville, Bardouville, Berville sur Seine et Yville sur Seine, des communes partenaires du C.E.S.A.J.E. et des autres communes.

Il se déroule :

- Dans une des communes de la Presquile : Anneville Ambourville, Bardouville ou Berville sur Seine, selon les sessions (Été, Automne, Hiver, Printemps).

Vacances scolaires

- Du lundi au vendredi De 8h30 à 17h30 **Attention : Nombre de places limitées**

Pour des raisons pédagogiques et d'organisation : inscription obligatoire à la semaine ou au minimum de 3 jours consécutifs.

Un accueil supplémentaire est proposé de 7h00 à 8h30 et de 17h30 à 19h00, avec facturation à la ½ heure en fonction de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Le repas est pris au restaurant scolaire de la commune ou à l'Accueil Loisirs (non obligatoire) ; dans ce cas, l'enfant sera à récupérer à 11h30 et être de retour à 13h30.

L'enfant participant ne pourra quitter l'activité avant 17h30 sauf cas exceptionnel* et en aucune manière pour convenance personnelle**, et au plus tard à 19h00.

* Cas exceptionnel : rendez-vous médical, ... - ** Convenance personnelle : anniversaire, ...

INSCRIPTION

Dossier

Le dossier complet est à remettre impérativement à la MJC Duclair, avec les pièces justificatives demandées.

Modification des réservations (annulation / ajout d'inscription)

→ Une seule adresse courriel : contact@mjcduclair.fr

Toute annulation du planning de réservation devra être signalée au Pôle Administratif par mail.

En cas d'absence le jour même, l'annulation devra être signalée par téléphone au 02.35.37.56.80 ou par mail.

À défaut, les séances d'absence seront facturées.

Tout ajout d'inscription devra être signalé à la MJC Duclair par mail pour mise à jour du planning de réservation.

Chaque mail devra préciser : le nom et le prénom de l'enfant, la date d'annulation ou d'ajout (ex. : mercredi 15-04).

Attention : aucune réponse ne sera effectuée par retour de mail ; n'oubliez pas de demander un accusé de lecture ou de réception.

Retard

Tout retard sera facturé à la famille. Départ de l'enfant après 19h00 = 10€ facturés.

Repas

Les repas proposés dans le cadre de l'ACM des Vacances sont pris au restaurant scolaire de la commune ou dans les locaux de l'Accueil Loisirs.

Le prix est fixé par la commune qui accueille la session de l'Accueil Loisirs ou le prestataire de service de restauration.

En cas de sortie, un pique-nique est fourni par la MJC Duclair (prix forfaitaire sur la base du Quotient Familial).

ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS

Pour les enfants accompagnés :

- L'un des parents ou un adulte habilité, devra l'accompagner et s'assurer de la présence de l'équipe d'animation, et venir le chercher dans les locaux de l'Accueil Loisirs.
- L'enfant sera autorisé à partir avec les personnes habilitées (celles indiquées sur la fiche « Adhésion »). Chaque personne référencée devra présenter une pièce d'identité.

SANTE

L'enfant devra être à jour de ses vaccinations.

Pour les enfants nés avant 2018, 3 vaccins sont obligatoires et exigés pour participer aux Accueils Loisirs : **diphtérie, tétanos et poliomyélite***.

Pour les enfants nés à compter du 01-01-2018, 8 vaccins s'ajoutent aux 3 précédents : l'haemophilus influenzae B (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites), la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites), le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites)*.

En cas de maladie contagieuse (ex. : impétigo, conjonctivite, gale, ...), l'enfant ne pourra être accepté à l'Accueil Loisirs.

En cas de traitement médical, une ordonnance de prescription devra obligatoirement être remise au responsable de l'Accueil Loisirs accompagnée des médicaments.

* Infos sur Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/vaccins-obligatoires/>

A ce jour, selon le protocole sanitaire en vigueur, il est recommandé le port du masque pour les enfants de plus de 11 ans (fourni par la famille).

TARIF - REDUCTION - REGLEMENT - REMBOURSEMENT

Tarifs

- Vacances → A la semaine (du lundi au vendredi) avec 20% de réduction hors cantine et accueil.
Ou 3 jours consécutifs obligatoires et 2 jours optionnels.

Réduction

Un tarif préférentiel est appliqué en fonction des fréquentations. Le détail est affiché au Pôle Administratif et sur le site internet de la MJC Duclair.

Règlement

- Vacances Totalité des réservations, hors cantine et hors accueil supplémentaire pour l'accueil à la journée.
(Obligatoire pour la validation des réservations).

Un mémoire de frais sera adressé à la famille chaque fin de mois. Le règlement s'effectue à sa réception auprès du Pôle Administratif de la MJC Duclair par virement (coordonnées bancaires de la MJC Duclair notées sur la facture), par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de la MJC Duclair, par espèces.

Le papillon à découper au bas de chaque facture sera à mentionner sur le règlement (en cas de virement bancaire) ou à joindre au règlement (chèques ou espèces).

NB : En cas de non paiement au 3^{ème} rappel, l'enfant ne sera plus accepté aux Accueils Loisirs.

Remboursement

Il peut intervenir en cas de maladie ou de déménagement hors du territoire Seine Austreberthe, sur présentation de pièces justificatives datées. (Conditions selon le règlement intérieur de la MJC Duclair, consultable au Pôle Administratif.) En cas de litige, le Bureau de la MJC Duclair décidera en dernier ressort.

REGLES DE VIE

Chacun s'engage à respecter :

- **Les règles de civilité** Respect des personnes, du matériel, du lieu et des activités. Pas de violence physique.
- **Les règles de politesse** Langage courtois, correct et non vulgaire. Pas de violence verbale.

L'accès aux Accueils Loisirs se fait sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance.

En cas de non-respect des règles de vie, des sanctions seront décidées après concertation entre l'enfant, ses responsables légaux, la direction et le responsable de l'Accueil Loisirs.

Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

ATTESTATION

Je (nous) soussigné(s), Monsieur et/ou Madame....., Responsable(s) légal(aux) de l'enfant.....
déclare (ons) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'activité et de la structure, et m'engage (ons) à en respecter les modalités.

Fait à Duclair, le ____/____/____

Signature des parents, précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».